

AGRI'COLLECTIF

ANTICIPER, ACCOMPAGNER, REBONDIR



Le site internet Agri'collectif permet, avant qu'il ne soit trop tard, de saisir toutes les chances, de trouver les solutions adéquates et surtout, dans la plupart, des cas d'aboutir à une issue positive et favorable pour l'exploitant. Le but consiste effectivement à limiter au maximum les cas désespérés et de d'aboutir à une solution qui convienne à l'exploitant et à ses créanciers...



Volatilité des prix, concurrence internationale sur les marchés, pression sur les prix de la part de la grande distribution, le climat est rude pour l'agriculture. Le secteur agricole et agroalimentaire continue à fournir en France un excédent commercial notable, il n'en demeure pas moins que certaines exploitations sont mises à mal.

UN SITE INTERNET, LOIN DE TOUT PSYCHODRAME

Parmi les failles identifiées précédemment, figuraient le manque d'information à destination des exploitants agricoles concernés. Un site internet très complet, facile d'accès et garantissant l'anonymat de l'internaute a ainsi été présenté comme l'une des clés de voûte de ce dispositif.

Il a été conçu pour être accessible à tous, permettre à l'agriculteur de trouver très facilement les coordonnées des personnes avec qui entrer en contact, présente les avantages de la démarche d'accompagnement et si nécessaire le contenu et le mode opératoire des différentes procédures. Loin de donner à tout cela une tournure angoissante et dramatique, il redonne au contraire à l'agriculteur l'envie d'agir et de réagir par le biais notamment de témoignages d'agriculteurs qui s'en sont sortis en agissant et en faisant face à leurs difficultés. Il s'agit en effet, d'inciter l'agriculteur à devenir acteur de l'accompagnement, plutôt que de rester spectateur de ses propres difficultés et de s'enfermer parfois dans une position de déni.

Ce site permet également d'effectuer un auto-diagnostic de son exploitation

en tenant compte des aspects bancaire, fiscal et social, économique mais aussi humain. Ce diagnostic peut être ensuite conservé par l'exploitant ou transmis sur la base du volontariat à un conseiller. ●

Mathilde ANDRE
Chambres d'agriculture France
Service Entreprises et Installation



Pour en savoir plus :
www.agricollectif.fr